

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

PUBLIE SUR LE SITE
INTRANET DE LA
COMMUNE LE
23/06/2026



Occupation du domaine public
Livraison 29 rue des Serruriers le 30 juin 2026

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de M. BAEHREL

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de règlementer l'occupation du domaine public à l'occasion d'une opération de livraison,

ARRETE

- Article 1^{er}** M. BAEHREL est autorisé à faire livrer des palettes de granulés de chauffage au 29 rue des Serruriers le 30 juin 2026 de 7h00 à 9h00 à l'aide d'un camion gros cube. Le véhicule est autorisé à empiéter partiellement sur la voie publique sous réserve d'y maintenir une largeur de circulation suffisante.
- Article 2** Le stationnement de tout véhicule sera interdit qualifié gênant dans l'emprise indiquée à l'article 1^{er}.
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place 48h avant l'intervention et entretenue par le demandeur.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du demandeur
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- M. BAEHREL

Holtzheim le 23 juin 2026
Par délégation du Maire
L'adjoint Christian SUDERMANN